

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES

Modification versement acompte sur subvention N-1 budget Offices de Tourisme

Cette année, les dépenses de fonctionnement du Budget Offices de Tourisme et notamment les salaires sont directement versés par le Budget annexe OT et non plus par le Budget Principal. Il vous est proposé d'abroger et de remplacer la délibération D2024-096 du 17 décembre 2024, prévoyant le versement d'un acompte de 25% de la subvention précédente, et d'augmenter cet acompte à 70% de la subvention précédente, débloable en une ou plusieurs fois. Ceci permettant d'enregistrer la majorité des écritures de dépenses liées à ce budget durant l'année.

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu la délibération D2024-096 du 17 décembre 2024 autorisant le versement d'un acompte du budget principal, vers le budget annexe offices de tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'abroger et de remplacer la délibération n° D2024-096 du 17 décembre 2024,
- De verser un ou plusieurs acomptes du Budget Principal vers le Budget Offices de Tourisme, jusqu'à 70% de la subvention d'équilibre de l'année N-1, déblocable en une ou plusieurs fois durant l'année N, dans l'attente de l'attribution finale de la subvention de l'année.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025
Et ont signé Le 1^{er} Vice-Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance,
Maryse BARIGAULT,

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépôt
compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20250711-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48